



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Création d'un « tiers-lieu culturel » au sein de l'ancien monastère de Sainte Enimie

Commune de Gorges du Tarn Causses, Lozère (48210)



Date d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt : 17 septembre 2024

Date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : 1er décembre 2024

Le dossier de candidature est à envoyer à : mairie-gtc@orange.fr

Table des matières

I. Le contexte et objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)	3
1. Contexte.....	3
2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)	4
3. La culture en Lozère	4
II. Les premières réflexions autour du tiers-lieu	5
1. Présentation du site.....	5
2. Les activités envisagées au sein du tiers-lieu.....	5
3. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?.....	6
III. Les modalités de candidature	7
1. A qui s'adresse cet AMI ?	7
2. Dossier de candidature	7
3. Processus et critères de sélection.....	8
4. Calendrier général prévisionnel de l'AMI	8
IV. Suites	9
Annexe : Planches d'inspiration.....	10

I. Le contexte et objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

1. Contexte

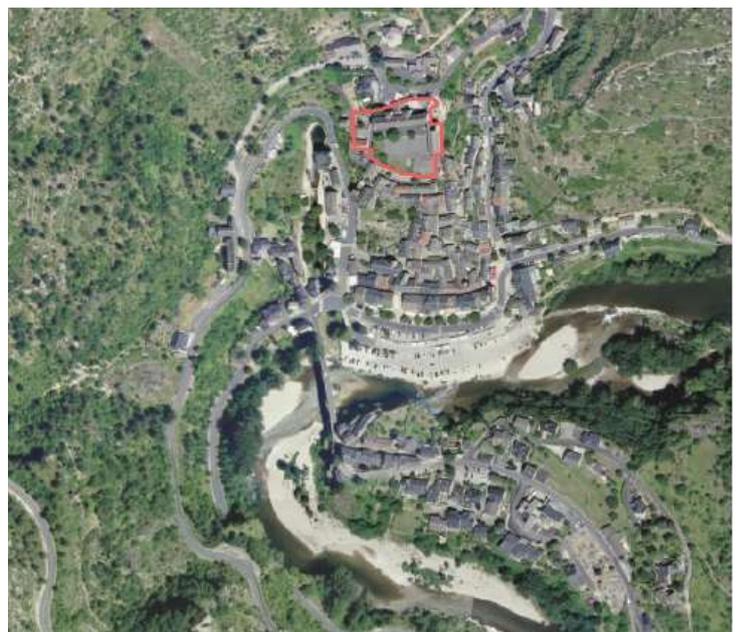
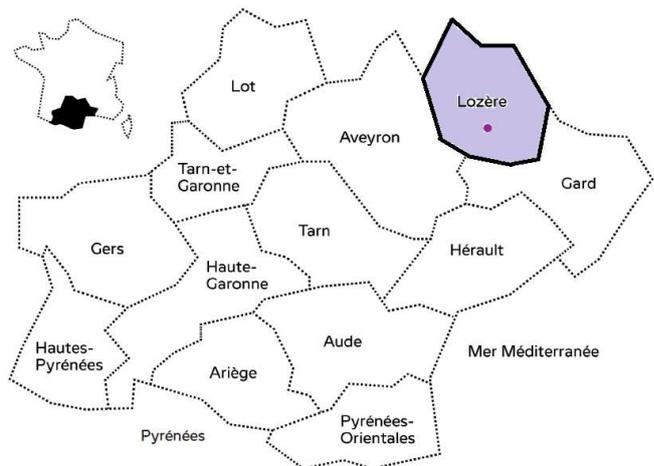
Gorges du Tarn Causses est une commune située dans le département de la Lozère et dans la région de l'Occitanie. De statut administratif commune nouvelle, elle est issue du regroupement en 2017 des communes de Sainte Énimie, Montbrun, et Quézac. Cette nouvelle entité s'étend sur 144,2 km² et compte 905 habitants.

Sur les pentes d'un canyon creusé par les gorges du Tarn, le village de Sainte Énimie étage ses massives demeures de calcaire au pied d'un ancien monastère bénédictin dont subsistent une chapelle et une salle capitulaire. Cité médiévale tout en vieilles ruelles pavées et en passages voûtés, parsemée de larges escaliers et de terrasses, Sainte Énimie est labellisée "Plus beaux villages de France" depuis 1986. À ses pieds se trouve la source de Burle qui aurait guéri, selon la légende médiévale, la princesse mérovingienne Énimie de la lèpre. Cette dernière aurait fondé le monastère autour duquel le village s'est développé.

La commune de Gorges du Tarn Causses est propriétaire de cet ancien monastère situé sur les hauteurs du vieux village. Consciente du potentiel de ce site aujourd'hui peu occupé, la municipalité a la volonté de faire de ce lieu emblématique un nouvel atout pour la commune et le territoire. Elle souhaite dès lors le valoriser avec l'objectif qu'il puisse être vivant tout au long de l'année et ouvert aux publics.

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain » dont elle est lauréate, la commune a bénéficié en 2023 d'un accompagnement Adefpat¹ qui a permis à un groupe d'élus et d'acteurs locaux de définir les attentes et les vocations futures du monastère avec l'idée principale d'encourager l'accueil et le développement de lieux favorisant la rencontre et la cohésion sociale sur le territoire. Rapidement l'idée de la création d'un lieu à caractère culturel a émergé.

Aussi, la municipalité souhaite désormais s'associer avec un ou des porteurs de projets à même d'occuper, gérer et animer le lieu à l'année.



Localisation du site de l'ancien monastère sur une vue aérienne de Sainte Énimie

¹ L'Adefpat est une association présente sur 6 départements du nord Occitanie et a pour mission de développer l'économie, l'attractivité et la qualité de vie des territoires par la montée en compétence individuelle, collective et territoriale. Elle a une expérience de près de 40 ans dans l'accompagnement de projet, et a développé une méthode spécifique : la formation-accompagnement. Des acteurs privés comme publics peuvent en bénéficier.

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Les porteurs de projet ont à cœur de s'engager dans une dynamique de co-construction et d'innovation pour imaginer un lieu à caractère culturel qui répondrait à une double ambition :

1. Proposer une nouvelle offre culturelle à destination d'un large public
2. Créer un lieu convivial favorisant le lien social, les rencontres, l'animation et la diffusion culturelle

Cet AMI a pour objectif de permettre aux structures qui pourraient être intéressées par le projet de manifester leur intérêt et de poser les bases d'une future relation pérenne, basée sur la confiance et la compréhension mutuelle entre les porteurs de projet et la municipalité. L'idée est qu'un projet commun puisse émerger et être partagé pour donner vie à ce lieu.

Les porteurs de projets peuvent être des structures publiques, associatives ou privées ; locales ou d'envergure nationale ; qui souhaiteraient développer une attache en région.

Cet AMI est une première étape dans la construction de cette aventure collective qui reste à concrétiser : l'objectif précis du tiers-lieu (en fonction du porteur de projet ou collectif constitué) et le modèle de gestion du tiers-lieu (modalités de fonctionnement, modèle économique, ...).

3. La culture en Lozère

Si la Lozère - département rural oblige - se distingue par la place importante de son agriculture, elle n'est pas en reste pour son approche originale de la culture. Une offre artistique diversifiée et de qualité est disponible jusqu'aux endroits les plus reculés du territoire, rendant ainsi la culture accessible au plus grand nombre.

Scènes Croisées de Lozère, scène conventionnée d'intérêt national art en territoire créée en septembre 2000, en est un important vecteur sur le département. Une scène conventionnée singulière qui ne prend pas la forme d'un équipement central mais se répartit sur un large territoire maillé par de multiples partenaires à l'intérieur comme à l'extérieur de celui-ci. Son espace scénique s'étend à l'ensemble du secteur géographique départemental, celui des intercommunalités partenaires et son rayonnement va bien au-delà.

Dans l'étendue de son paysage, Scènes Croisées se conjugue au pluriel ralliant deux destinées : l'accompagnement des artistes et des œuvres d'une part et l'accompagnement du territoire et de ses habitants d'autre part.

Conçue en coopération dans une dimension partenariale, Scènes Croisées pense son action de façon horizontale, mettant en réseau un écosystème respectueux des droits culturels, rééquilibrant la place de chacun, cultivant nos différences, notre diversité, l'accessibilité aux œuvres, à la pratique artistique, et à l'équité territoriale.

Un des partenaires privilégiés des Scènes Croisées sur le territoire Sud Lozère est la Genette Verte. Dotée d'une salle de 272 places, la Genette Verte est un complexe multiculturel géré par la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes dont l'intention est d'en faire un lieu vivant, ouvert sur le territoire, allant à la rencontre des habitants et qui privilégie la diversité de la création contemporaine à travers une programmation de qualité qui ouvre à l'échange.

Enfin, l'École Départementale de Musique de Lozère, conservatoire à rayonnement intercommunal, et Lozère Logistique Scénique, parc départemental de matériel culturel, forment également de solides piliers pour proposer une offre culturelle de qualité à l'ensemble du territoire.

Il convient de souligner également la présence d'acteurs associatifs ou professionnels très dynamiques sur tout le territoire formant un vivier culturel riche et fertile pour la création artistique.

Cette multitude d'acteurs représente un véritable atout pour le département qu'il s'agira de considérer, valoriser et mettre à profit dans ce projet de création d'un tiers-lieu.

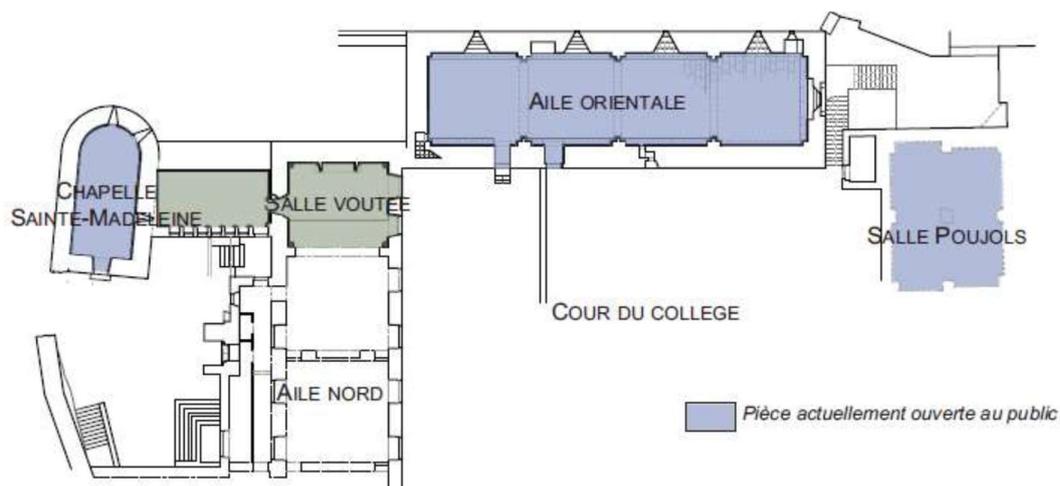
II. Les premières réflexions autour du tiers-lieu

1. Présentation du site

L'ancien monastère de Sainte Enemie est un ensemble architectural remarquable datant du 10ème siècle dont le bâti et certains éléments des pièces qui le composent sont classés au titre des Monuments Historiques. Aujourd'hui le site est en partie affecté au collège de Sainte Enemie (UPP Pierre Delmas) sur toute l'aile nord. Trois espaces demeurent ouverts ponctuellement au public pour des visites ou lors d'expositions temporaires : la chapelle Sainte Madeleine, le réfectoire situé au niveau haut de l'aile orientale et la salle Pujols. Des travaux de restauration et de préservation du bâti sont en cours et seront terminés fin 2024.



En rouge, la partie du bâtiment dédiée au tiers-lieu



2. Les activités envisagées au sein du tiers-lieu

Le processus de réflexion riche et foisonnant qui a émané de l'accompagnement Adefpat a consisté en un travail de diagnostic et d'investigation, notamment via de la concertation à l'échelle locale, des échanges et des entretiens avec des acteurs et techniciens du territoire et d'ailleurs, ainsi que de la veille informationnelle et des études comparatives.

De cette réflexion globale, s'est précisée l'ambition du groupe de travail qui a imaginé **l'ancien monastère comme un lieu-phare ouvert sur le territoire, qui respecterait à la fois l'authenticité du lieu mais aussi des valeurs sociales et solidaires fortes, axées sur l'ouverture aux autres, la transmission et les échanges.**

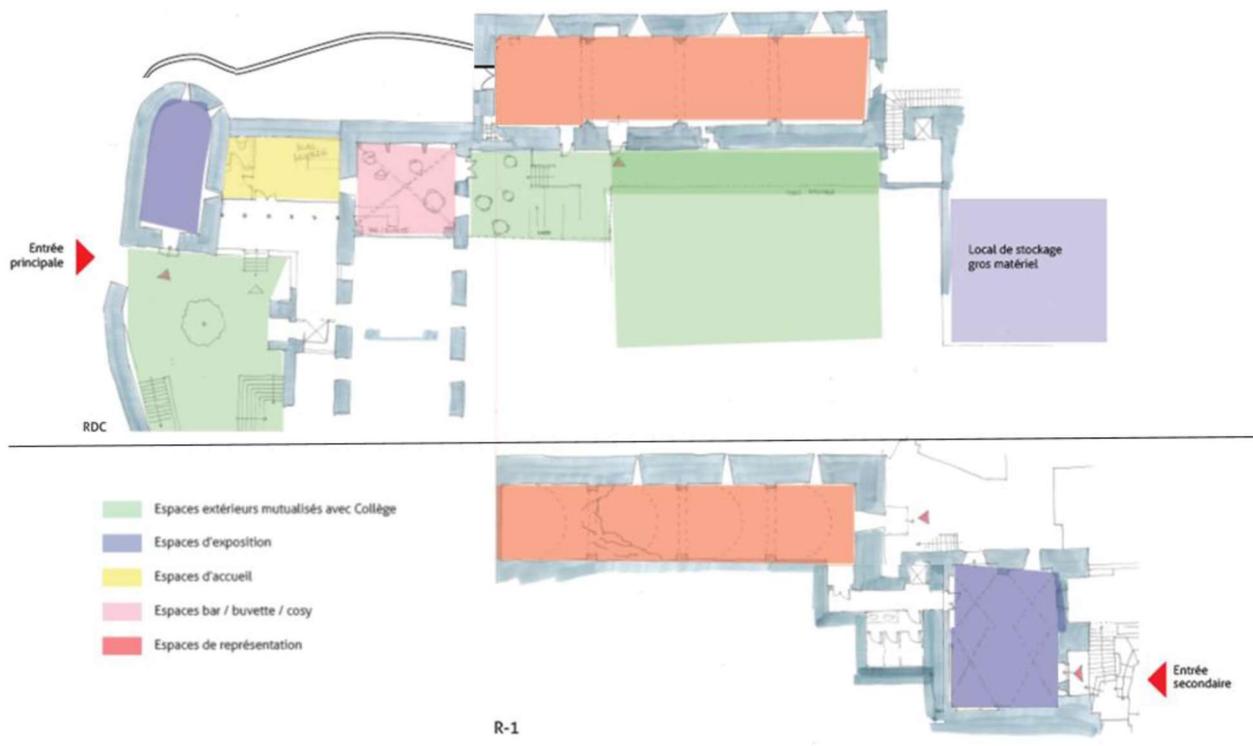
Le projet se veut être une référence sur la scène culturelle en proposant une programmation riche et éclectique tout en étant un lieu de création et d'expérimentation artistique.

Le positionnement possible du monastère, de par son architecture, peut se formuler autour de différents pôles. En effet, cet ensemble quelque peu complexe de prime abord composé de pièces de surfaces différentes sur deux niveaux s'est révélé être une belle opportunité de concevoir une mixité d'usage et de créer un parcours de visite.

Ainsi sont imaginés des espaces d'accueil, de café/bar/buvette, de représentation, d'exposition et de stockage. La cour extérieure aujourd'hui divisée en deux deviendrait un espace mutualisable (avec le collège) permettant l'organisation d'évènements en plein air. (voir en annexe des planches d'inspiration)

La modularité du site permet également d'imaginer d'autres activités telles que des ateliers associatifs, des workshop/masterclass et de la location de salles.

Espace et usages identifiés :



3. Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Pour la coopérative « Tiers Lieux », un tiers-lieu est l'incarnation, dans un espace d'activités marchandes ou non marchandes, d'un contrat social qui se décompose à travers trois processus :

- un parcours d'émancipation individuelle ;
- une dynamique collective
- des actions relevant de l'intérêt général

Les tiers-lieux, idéalement, doivent permettre à chacun et collectivement, de se saisir de son pouvoir d'agir et de répondre aux grands enjeux de la transition qui s'impose à nous aujourd'hui.

Ce sont des projets structurants de territoires, qui (re)dynamisent un quartier, un village. Ces espaces sont conçus pour créer les conditions les plus favorables à l'éclosion des idées et à la coopération locale.

LES INGREDIENTS DU TIERS-LIEU



L'EFFET TIERS-LIEU



III. Les modalités de candidature

1. A qui s'adresse cet AMI ?

L'AMI s'adresse à tout porteur de projet ou toute personne souhaitant participer à un projet de tiers-lieu culturel à Sainte Enemie. Ce porteur peut être une personne physique ou morale (association, entreprise, micro-entreprise...), un groupe de personnes physiques ou morales ou un groupe informel de personnes c'est-à-dire non constitué sur le plan juridique. La cible de cet AMI est donc très large. Elle comprend individus, collectifs, associations, entrepreneurs, acteurs académiques, acteurs culturels ...

Les projets ciblés peuvent être à des stades différents : idée, projet formalisé, projet en cours de démarrage, projet existant dont les porteurs réfléchissent à une nouvelle étape ou un repositionnement. L'objectif est également de pouvoir recenser les intentions de projets, même encore non matures.

Le projet, selon son état de maturité, pourra bénéficier d'un accompagnement spécifique en 2025 pour élaborer le projet d'exploitation finale du lieu (aspects juridiques, organisation interne, modèle économique, gestion du matériel,...).

2. Dossier de candidature

Afin de pouvoir étudier et évaluer au mieux les projets, il est demandé aux candidats de transmettre dans les délais précisés ci-dessous, un dossier de candidature en format PDF comportant les éléments listés ci-dessous.

Précisions : un dossier peut être déposé pour une personne, ou structure, seule ou pour un « collectif ». Dans le cas d'un collectif, chaque membre doit se présenter. Dans le cas d'une candidature déposée pour une personne/structure seule souhaitant intégrer un collectif, doit être précisée la manière dont cette personne/structure compte intégrer un collectif. Aucune candidature « orale » ne sera acceptée.

1. Présentation générale :

- Nom, prénom, âge, résidence actuelle de chaque personne
- Activités actuelles et parcours professionnel de chaque personne (joindre CV, site internet, vidéos etc...)
- Statut juridique actuel de chaque personne (précisez si activités amateurs ou professionnelles)
- Si projet individuel : le cas échéant, préciser le lien existant avec d'autres acteurs culturels.

2. Votre projet pour l'ancien monastère - Préciser ce que vous envisageriez pour le site dans sa globalité :

- Esprit général du lieu (titre évocateur) plus quelques lignes de présentation, en lien avec la spécificité du lieu
- Vos motivations pour ce projet
- Occupation des espaces : expliquer ce que vous envisagez pour chaque salle, l'équipement et le lien entre elles. La commune doit sentir un véritable projet de lieu de vie à l'année et non pas une simple juxtaposition de spectacles par exemple. L'esprit « tiers-lieu », c'est-à-dire un lieu de rencontre, d'échanges et de transmission, peut servir de fil conducteur pour présenter votre projet.
- Modèle économique et gouvernance : sans être entièrement finalisé, vous devez présenter les grandes lignes de votre futur modèle économique et la gouvernance envisagée.

Vous préciserez ici si vous candidatez en tant que

- gestionnaire du lieu (sans compétence artistique propre)
- acteur culturel (sans compétence de gestionnaire avérée)
- les deux à la fois.

Ce point sera crucial pour la suite de la démarche et l'accompagnement qui sera proposé pour finaliser le projet global. Mais à ce stade, aucune priorité n'est donnée par la commune. C'est l'ensemble du projet qu'elle veut juger avant son mode de gestion.

3. Coordonnées complètes de la personne identifiée comme référente vis-à-vis de la municipalité

4. Autres éléments que vous jugerez pertinents

La présentation de votre candidature n'est pas contractuelle et sera discutée avec la mairie et les partenaires locaux. Elle doit donner envie à l'équipe municipale de vous rencontrer pour construire avec vous le projet global et sentir que votre projet assurera une nouvelle dynamique pour le village de Sainte Enimie. **Soyez donc imaginatif et créatif ! Mais essayez d'être tout de même réaliste quant à la faisabilité de votre projet.**

Les dossiers de candidature devront être transmis sous forme électronique dans les délais convenus à l'adresse mail suivante : mairie-gtc@orange.fr

Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter la mairie par mail (à l'adresse ci-dessus).

3. Processus et critères de sélection

Tous les projets seront étudiés et évalués par les membres du jury de l'AMI avec la même application.

Il sélectionnera dans un premier temps quelques candidatures sur la base du dossier écrit. Puis des entretiens seront menés par la municipalité et ses partenaires afin de mieux comprendre le projet et mieux connaître les personnes qui en font partie. A l'issue de ces rencontres, et avec accord réciproque, un ou des projets peuvent être retenus (pour créer un collectif avec une synergie commune). Le jury se laisse néanmoins le droit de ne retenir aucun projet, si aucun ne correspond à ses attentes. Aucune indemnité ne sera versée dans le cadre de ses candidatures.

Le jury attachera une attention particulière :

- aux projets qui s'approchent le plus de l'objectif principal à savoir proposer un projet artistique et culturel favorisant la vie à l'année sur la commune et le territoire
- aux projets qui respectent le patrimoine et l'architecture du bâtiment (bâtiment classé, travaux soumis à autorisation de la DRAC)
- aux projets qui montreront des perspectives réalistes d'organisation et de gestion du lieu visant une viabilité financière
- aux porteurs de projets qui ont déjà une antériorité dans ce genre d'activité ou de lieu géré en commun
- aux projets qui s'intègrent dans le tissu associatif, culturel et économique local
- aux projets ayant des critères écoresponsables et attachés à la transition énergétique et écologique.

Le jury de l'AMI dont la mission est d'assurer l'instruction et la sélection du/des projet(s) se compose des membres suivants :

- des élus et agents de la commune de Gorges du Tarn Causses
- la référente du programme « Petites villes de demain » de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes
- le chargé de mission « accompagnement de projet » du PETR Sud Lozère
- le Directeur de l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes
- des acteurs culturels locaux.

4. Calendrier général prévisionnel de l'AMI

Le processus de sélection des dossiers s'effectuera selon le calendrier ci-dessous

- Date d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt : 17 septembre 2024
- Visite du site et rencontre avec la municipalité : 18 octobre 2024²

² Cette visite n'est pas obligatoire mais fortement recommandée pour connaître les lieux, rencontrer les élus et se rendre compte du potentiel du site et du territoire. **Inscription préalable obligatoire par email.**

- Date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : 1er décembre 2024
- 1ère sélection des dossiers et entretiens : début janvier 2025
- Sélection du/des dossier(s) retenu(s) : février 2025

IV. Suites

Le ou les candidat(s) retenu(s) pourront, si nécessaire, être accompagnés en 2025 pour travailler à structurer un projet global complet : programmation artistique, organisation interne, gouvernance avec la mairie, modèle économique, gestion du matériel, etc...

Les lieux pourront être utilisés provisoirement et ponctuellement durant l'année 2025.
Des travaux de restauration et de préservation du bâti sont en cours et seront terminés fin 2024.

Pour l'exploitation, un contrat sera établi entre la municipalité et la structure gestionnaire. La commune se portera maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement nécessaires en fonction du projet.

La commune est disposée à accompagner les lauréats dans la recherche de solutions d'hébergements, temporaires ou définitives si nécessaire.

Annexe : Planches d'inspiration

Entrée



Espace accueil / café - buvette



Salle - Le Réfectoire

actuellement





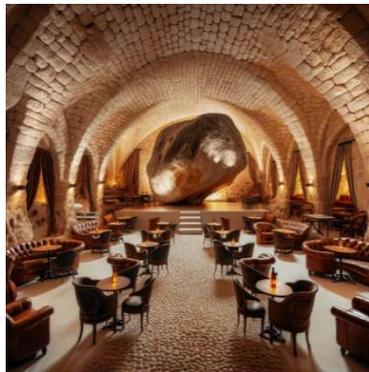
© FWB - Jean Poucet



Le cloître



Salle basse



Salle Poujols

